

Enseignants	Delgrange Xavier ;Van Drooghenbroeck Sébastien (supplée Delgrange Xavier) ;				
Langue d'enseignement	Français				
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Louis				
Préalables	Le(s) prérequis de cette Unité d'enseignement (UE) sont précisés à la fin de cette fiche, en regard des programmes/formation qui proposent cette UE.				
Acquis d'apprentissage	A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de : L'objectif du cours est d'étudier les relations qui se nouent entre la justice et la politique. Il s'agira, d'une part, d'appréhender l'intervention du politique dans l'organisation et le fonctionnement de la justice et, d'autre part, de fournir aux étudiants quelques instruments d'analyse et d'évaluation leur permettant de saisir les causes, les limites, les effets et les enjeux du rôle que jouent actuellement les juridictions dans le processus de l'action publique. Ces questions seront abordées du point de vue juridique, politologique et historique.				
	Pour ce faire, l'on tentera de rentabiliser autant que possible la rencontre entre les étudiants en sciences politiques et les étudiants en droit, le cours se voulant au carrefour de ces deux disciplines.				
Modes d'évaluation	1. L'examen oral se déroulera sous la forme d'un exposé préparé par l'étudiant, qui approfondira un élément du cours ou une question en lien avec celui-ci.				
des acquis des étudiants	2. Dans l'élaboration de ce travail, l'étudiant veillera à établir un double lien. Il devra tout d'abord et surtout se concentrer sur le "&" de "Justice & Politique". Cela signifie que le travail ne peut pas consister exclusivement en l'analyse d'une question relative à la justice ou à la politique, mais qu'il doit porter sur un sujet comportant à la fois des aspects juridictionnels et politiques. Ceci étant, le travail peut être développé en mobilisant la méthodologie d'une ou plusieurs disciplines au choix de l'étudiant : sciences politiques, sociologie, économie, philosophie, droit,				
	L'étudiant devra ensuite établir un lien entre son travail et plusieurs éléments vus au cours. L'étudiant ne sera pas interrogé sur le cours en tant que tel, mais devra avoir pris connaissance de celui-ci afin de montrer qu'il maîtrise ces éléments du cours. Par exemple, montrer que dans telle espèce, telle juridiction a développé une stratégie qui rappelle celle de la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire Marbury, stratégie elle-même imitée par telles autres juridictions dans telles autres affaires.				
	3. Les étudiants seront invités à proposer des sujets au cours de l'année et seront aidés dans leurs recherches bibliographiques.				
	Il convient que les étudiants ne se basent pas exclusivement sur les sources citées dans les notes de cours. Il en va particulièrement ainsi dans l'hypothèse où l'étudiant choisit de d'approfondir un sujet qui a déjà été abordé au cours.				
	Les sanctions relatives au plagiat seront de stricte application. 4. Les étudiants devront, outre un plan et une bibliographie, rédiger une version écrite de leur exposé, de dix pages				
	maximum, qu'ils me remettront également lors de l'examen. 5. L'horaire de l'examen prévoit 15 minutes par étudiant. L'étudiant fera d'abord un exposé qui ne pourra pas dépasser 10 minutes chrono. Les cinq minutes restantes seront consacrées à une discussion sur le travail luimême et/ou sur les liens avec le cours.				
	Dans l'hypothèse d'examens en distanciel, l'évaluation se limitera à la remise d'un travail.				
Méthodes d'enseignement	Les leçons seront données sous la forme d'exposés ex cathedra, agrémentées autant que possible par la participation des étudiants				
Contenu	Selon l'agenda, douze leçons, outre l'introduction et la conclusion : Introduction (une leçon) 1) Les enjeux (deux leçons) - Pour la justice, obtenir et préserver l'indépendance - Pour le politique, éviter le Gouvernement des juges 2) Histoire du rapport entre justice et politique dans l'organisation juridictionnelle (quatre leçons) - De l'origine de l'organisation judiciaire de 1831 à l'arrêt Flandria de 1920 - La genèse du Conseil d'État et l'évolution du contentieux administratif - La genèse de la Cour constitutionnelle et l'évolution du contentieux constitutionnel - Le Conseil supérieur de la justice et la dépolitisation de la justice 3) Le rôle politique des juridictions (Cinq leçons)				

Université catholique de Louvain - Justice et politique - cours-2023-bhddr1361

Bibliographie	 Le rôle politique de la Cour de justice des Communautés européennes Le rôle politique du Conseil d'État Le rôle politique de la Cour constitutionnelle Les outils permettant un renforcement du contrôle juridictionnel sur le pouvoir politique 4) Le contrôle politique des juridictions (une leçon) Conclusions Ce contenu est susceptible d'être modifié en fonction de l'actualité ou pour rencontrer les suggestions des étudiants. Les étudiants auront toujours à portée de la main un code regroupant les textes essentiels (Constitution, droit international des droits de l'homme, droit européen, Code judiciaire).
Faculté ou entité en	Le syllabus propose des indications bibliographiques permettant d'approfondir les sujets traités. DRTB
charge:	

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)							
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage			
Bachelier en droit (horaire décalé)	DRDB1BA	5	BHDDR1112 ET BHDDR1110	٩			
Bachelier en droit	DROB1BA	5	BDROI1110 ET BDROI1112	٩			
Bachelier en droit français- néerlandais (et français- néerlandais-anglais)	DRNB1BA	5	BDROI1110 ET EMHUB1110 ET BDRNL1130	٩			
Bachelier en sciences politiques, orientation générale	SPOB1BA	5	BESPO1162 OU BPOLS1120	٩			
Bachelier en sciences politiques, orientation générale (français- anglais)	SPAB1BA	5	BESPO1165 OU BPOLS1120	٩			
Bachelier en sciences politiques, orientation générale (horaire décalé)	SPDB1BA	5	BHDPO1120	Q.			